

BORDEREAU D'ENVOI

Réseau ferré de France

Bretagne Pays de la Loire
Immeuble le Henner 1 r Marcel Paul
44000 Nantes

objet	observations
Bonjour, Veuillez trouver ci-joint la motion pour une ligne ferroviaire centrale en Bretagne intérieure, prise par le conseil communautaire de Poher communauté en date du 13 novembre 2014. Vous en souhaitant bonne réception.	

de la part de **Fabienne Le Failler**
poste : **02 98 99 48 00**

Cordialement,

Carhaix, le 1 er décembre 2014



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/11/2014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	29	29

Vote
A la majorité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE QUIMPER
Le : 27/11/2014

Et
Publication ou notification du :
27/11/2014

L'an 2014, le 13 Novembre à 18:30, le Conseil Communautaire de Poher Communauté s'est réuni à la salle de réunion de Poher communauté, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 07/11/2014.

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, GOURIOU Catherine, GUILLEMOT Hélène, JEGOU BRABAN Corinne, KERDRAON Anne-Marie, LE BIHAN Marie-Hélène, LE TANOU Valérie, MOISAN Viviane, MM : ANTOINE Jean-Marc, BELLEGUIC Pierrot, BERNARD Jo, BERTHOU Xavier, CADIOU Alain, CAILLAREC Daniel, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GOUBIL Didier, GUILLEMOT Matthieu, KERANGUYADER Claude, LE BIHAN Erwann, LE BOULANGER Yann, LE GUELAFF José, LE LOUARN Eric, LE MADEC Michel, NEDELLEC Philippe, PINSEC Joël, QUILTU Jacques

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : LE GUEN Annie à M. QUILTU Jacques, MAZEAS Jacqueline à M. TROADEC Christian, M. FAUCHEUX Olivier à Mme BOULANGER Catherine

A été nommé(e) secrétaire : M. ANTOINE Jean-Marc

2014-095 – Motion - Pour une Ligne ferroviaire centrale en Bretagne intérieure

Pour le 3ème scénario, améliorer et prolonger le scénario vert en allant jusqu'à Châteaulin en passant par Loudéac-Pontivy et Carhaix

A travers un grand débat public, organisé durant plusieurs semaines en Bretagne, la concertation sur le tracé de la Ligne grande vitesse en Bretagne a débuté. Malgré des dizaines de motions prises dans les conseils municipaux et communautaires du Centre-Bretagne, aucun scénario d'une ligne ferroviaire centrale allant de Rennes à Châteaulin n'est soumis au débat. Parmi les scénarios envisagés par Réseau Ferré de France, deux grandes options portent en effet sur la construction de lignes à grande vitesse au nord et au sud. Une troisième propose de prolonger la ligne grande vitesse à 50 km à l'ouest de Rennes en amorçant un itinéraire en Bretagne intérieure. Cette version est incomplète. Au lieu de se scinder uniquement en deux, l'une en direction du sud, jusqu'à Vannes, l'autre vers le nord, jusqu'à Saint-Brieuc, cette troisième option doit aussi envisager que la Ligne Grande Vitesse, ou du moins la nouvelle ligne ferroviaire, se poursuive jusqu'à Châteaulin pour atteindre Quimper et Brest en passant entre Loudéac-Pontivy et en desservant Carhaix. Il faut donc améliorer et prolonger ce scénario vert. Ce scénario, en arête de poisson, constituerait une réparation historique pour le Centre-Bretagne. Il aurait aussi pour avantage de permettre la création de perpendiculaires en voie classique entre Guingamp et Rosporden, passant par Carhaix, et Saint-Brieuc et Vannes, en passant par Loudéac et Pontivy.

En retenant ce scénario, l'objectif de mettre Quimper et Brest à 3 heures de Paris serait maintenu, voire amélioré. La ligne ferroviaire passant par la Bretagne intérieure pourrait en effet mettre Quimper et Brest à 2 h 45 de Paris. Cela constituerait aussi un vrai acte d'aménagement du territoire et permettrait le développement économique et démographique du Centre-Bretagne.

On assisterait en quelque sorte à une réparation historique. Jamais une occasion comme celle de la construction de la Ligne à grande vitesse n'a donné autant de légitimité à la création de cette ligne

ferroviaire de Bretagne intérieure qui comprendrait des perpendiculaires. En plus de revitaliser le Centre-Bretagne économiquement et démographiquement, (un apport de 300 000 nouveaux habitants venant d'autres régions françaises est attendu sur notre territoire d'ici 2030. Le centre-Bretagne est en mesure d'en accueillir une grande partie), cette nouvelle ligne permettrait en effet de surcroît de travailler sur des lignes nord-sud extrêmement complémentaires à cette épine dorsale. La ligne Saint-Brieuc-Pontivy-Loudéac permettrait de rejoindre Auray. Celle de Guingamp-Carhaix, Châteaulin en LGV, et Rosporden ou Lorient en ligne ferroviaire ordinaire.

Cette ligne Bretagne intérieure permettrait de limiter l'effet « tunnel » souvent reproché aux trains à grande vitesse. Elle pourrait aussi accueillir, à défaut, le TER. Car on le sait bien, par le Nord ou le Sud, les tracés ne peuvent se permettre un arrêt dans chaque gare. En Bretagne intérieure, trois villes seulement seraient traversées, le secteur entre Loudéac et Pontivy, Carhaix et Châteaulin. Autre avantage de ce scénario, les lignes nord et sud pourraient être améliorées et renforcées dans un rôle interurbain.

Pour un développement économique harmonieux de la Bretagne, pour un vrai service à toutes ses populations, pour réduire la fracture territoriale, un engagement fort doit être pris en faveur d'une ligne ferroviaire Bretagne intérieure. Il appartient à la Région Bretagne de peser de tout son poids afin de rééquilibrer les territoires. Rappelons que, contrairement à d'autres secteurs, le centre-Bretagne n'a jamais bénéficié d'équipements spécifiques ou de l'arrivée de nouvelles industries telles que l'électronique à Lannion ou de l'automobile à Rennes.

Nous demandons donc que soit retenu le 3^{ème} scénario soumis au débat public, appelé le scénario vert, en l'améliorant et le prolongeant jusqu'à Châteaulin en passant par Loudéac-Pontivy et Carhaix. Nous demandons une Ligne ferroviaire centrale en Bretagne intérieure avec ses perpendiculaires.

Il en va d'un réel aménagement du territoire.

La motion ci-dessus est adoptée à la majorité absolue par:

29 voix pour

3 abstentions: Joël PINSEC, Corine BRABAN JEGOU, Yann LE BOULANGER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 27/11/2014
Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-242900744-20141113-2014-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2014

Publication : 27/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

